



Lettre DEPHY maraîchage

N°6 – 28 Mars 2018

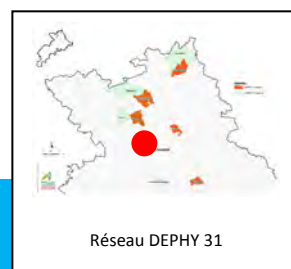
Navets de plein champ sous filet : quels impacts ?

Le contrôle des mouches et altises est capital dans la production de navets de plein champ (voire aussi de radis noirs). Le réseau DEPHY-Fermes légumes 31 travaille depuis plusieurs années sur la technique de production sous filet.

Il est aujourd'hui possible de réaliser un premier bilan de l'impact de cette technique sur :

- l'IFT* ;
- la pénibilité ;
- les coûts de production, la marge dégagée.

* IFT = Indice de Fréquence de Traitement, il est exprimé en nombre de doses homologuées par hectare, appliquées pendant une campagne culturale.
IFT chimique = IFT hors produits de la liste de biocontrôle



Réseau DEPHY 31

Différentes stratégies (exemple pour du navet violet)

Produire sans filet ?

En 2017, pour lutter contre les mouches, il était possible de réaliser, suivant les périodes dérogatoires, cinq insecticides (1 au sol et 4 en traitement des parties aériennes). Comme il est impossible, sur notre région, de suivre les vols de mouches de chou ou des semis (confirmation labo nécessaire), le positionnement des insecticides, dont l'efficacité reste relative, est difficile. De fait, le filet reste le moyen le plus sûr de garantir le rendement et la qualité.

Le coût des filets varie de 0,3 à 0,6 € / m² suivant leur maille, leur résistance ...

Produire avec un filet qui ne protège pas totalement contre les altises

S'ils bloquent les mouches, les filets les moins chers n'ont qu'un effet répulsif contre les altises.

Leur utilisation va donc impliquer de surveiller les vols d'altises :

- au début du cycle de tous les semis ;
- lors du dernier vol d'automne au cours duquel les pontes peuvent causer d'importants dégâts sur les récoltes de février / mars.

Suivant la situation, il pourra être nécessaire d'intervenir à l'aide d'un voire deux insecticides (appliqués par-dessus les filets). Ces derniers seront aussi nécessaires en cas d'attaque de pucerons (à surveiller aussi).

Produire avec un filet dont la maille bloque les altises

Il existe aujourd'hui des filets légers, résistants et dont la maille bloque le passage des altises ; ce sont les plus coûteux.

Hors problème de taupin, ces filets pourraient permettre de produire sans insecticides (les pucerons étant eux aussi, normalement, bloqués).

Impact sur l'IFT chimique

La stratégie choisie va directement impacter l'IFT, le rendement et la qualité.

IFT chimique	Sans filet	Filet mouches	Filet altises
Herbicide	0 à 0,54	0 à 0,54	0 à 0,54
Molluscicide	0 à 1,0	0 à 1,0	0 à 1,0
Insecticide	3 (à 5)	0 à 2,0	0
Fongicide	0	0	0

Impact sur la pénibilité

Pour limiter la pénibilité liée à la manipulation des filets, il est conseillé de mécaniser au maximum :

- les filets peuvent être enroulés sur un enrouleur d'irrigation ou en boule dans un pallox ;
- la largeur sera la plus grande possible pour limiter les bordures fixées au sol (elle sera limitée par la largeur des planches et de la rampe de traitement pour les interventions sur le filet) ;
- les filets peuvent être enterrés mécaniquement (à l'aide d'un buttoir) ou fixés à l'aide de sacs de lestage pour limiter l'enherbement des bords ;
- les adventices devront être gérées en amont de la pose pour ne retirer le filet qu'à la récolte.

Attention au stockage : les filets doivent être stockés à l'abri et impérativement protégés des rongeurs !

Impact sur les coûts de production

Exemples pour du navet violet semé à 500.000 graines / ha (coûts de production moyens, même équipement, récolte et lavage mécanisés).

Rq : tout est récolté et trié, l'écart des navets verveux se faisant au lavage.

Hors filet, les pertes varient suivant les postes de 30 à 100 %. On a appliqué 60% sur l'exemple.

Appro (€/ha)	Sans filet	Filet mouches	Filet altises
Engrais	431	431	431
Amdt organique	800	800	800
Semences	1 200	960	960
Fongicide	0	0	0
Insecticide/Moll.	420	151	18
Herbicides	32	30	30
Filet (3 utilisations)		833	1 933
Irrigation	207	207	207
TOTAL	3 090	3 413	4 379

Sous filet :

- la fertilisation en cours de culture se fait en fertirrigation (en aspersion) ;
- on estime perdre 20% de la surface – non semée mais amendée - (longueur insuffisante des filets, intervalles entre filets, etc.) ;
- on désherbe les bordures pour alléger la tâche du retrait qui reste toujours la plus pénible.

(€/ha)	Sans filet	Filet mouches	Filet altises
Emballage	482	1 206	1 206
Méca./Irrigation	2 254	2 621	2 552
Main d'œuvre (mo) (€/ha)			
Prép. Sol	146	146	146
Semis	66	66	66
Fumure	53	53	53
Irrigation	206	206	206
Protection culture	93	73	53
Manip. Filet		1 005	1 005
Récolte	763	763	763
Lavage / Cdt	3 434	3 434	3 434
TOTAL	4 761	5 746	5 726

Charges de mécanisation : Coût des façons culturales 2016, APCA.

Coûts de main d'œuvre : Convention collective 31 (mo qualifiée = 13,25 €/h et mo non qualifiée = 11,55 €/h)

	Sans filet	Filet mouches	Filet altises
Prix vente (€/kg)	0,90	0,90	0,90
Rendement (t/ha)	7,5	18,7	18,7
C. Affaires (€/ha)	6 732	16 830	16 830
Marge brute (€/ha)	-3 856	3 845	2 966

De la marge, il faut encore déduire le temps de commercialisation et les charges de structure non comptabilisées.

Le recours au « filet altises » dégrade davantage la marge, or le circuit de gros, sur lequel la concurrence européenne est très présente, ne valorise pas la baisse des insecticides. Economiquement, ce filet présente un intérêt dans le cadre de la vente directe qui permet :

- une meilleure valorisation du produit (> 1,50 € / kg) ;
- une prise de risque plus élevée (petite surface) permettant de rechercher un IFT chimique égal à 0 ;
- l'acceptation d'un niveau qualitatif moindre (lié à l'IFT = 0).



Lettre rédigée par l'Ingénieur Réseau de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne,
Valérie GINOUX : 06 88 87 49 78
valerie.ginoux@haute-garonne.chambagri.fr

Cette lettre est rédigée avec le concours financier de :



32 rue de Lisieux - CS 90105 - 31026 Toulouse Cedex 3
www.haute-garonne.chambre-agriculture.fr

«La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«Ces préconisations ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application desdits produits prescrits. Il lui appartient de mettre en œuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 7 mai 2017.»

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence française pour la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto. »